



Edito

L'année 2019 démarre enfin sur de bonnes nouvelles, les portes d'écluses vont voir le jour. La réalisation des portes d'écluses demande énormément de travail et de mise au point ce qui va nous amener à être très impliqués pendant ce temps. Notre association suite à l'assemblée générale a élu un nouveau bureau dont la liste suit. Saluons l'arrivée au poste de président de Ludovic DURAIN, remplaçant Jean Claude MAURICE que nous remercions de sa volonté et son engagement dans le bureau des Amis du Cher Canalisé.

Conseil d'administration et bureau

Membres CA 2019	Bureau		
Breuzin Dominique		Galteau Eric	
Caffin Jean Paul		Heurtebise Florence	
Corbeau Michel	Vice président 41	Laurençon Bernard	
De Barros Jean	Vice président 37		
Deprick Laurent			
Durain Ludovic	Président & Secrétaire	Maurice Jean Claude	
Kursner Roland	Secrétaire adjoint	Thibault Bernard	
Laubie Jean Michel	Vice président 37	Thomas Aurore	
Meusnier Jérôme		Voisin Jacques	Trésorier adjoint
Serrault Jean Paul	Trésorier	Réélu 2021	
		Réélu 2020	

Compte rendu Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE 02 mars 2019 à AZAY SUR CHER

Secrétaire intérimaire : Ludovic DURAIN

Début de séance : 10 h 15

Levée de séance : 12 h 05

Personnes présentes : 53 et 22 pouvoirs

ORDRE DU JOUR :

1/ Renouvellement des adhésions.

2/ Rapport moral.

3/ Rapport financier.

4/ Projets d'activités envisagées par les Amis du Cher Canalisé en 2019

5/ Renouvellement du Conseil d'Administration.

Adresse postale: Mairie de Veretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ

Sites internet : www.amis-du-cher.org – www.amis-du-cher.fr

Mail : amis.du.cher@sfr.fr

Tel Président : 06 28 56 57 81



1/ Adhésions et renouvellement des adhésions.

Deux adhérentes ont permis à chacun, avant et pendant l'Assemblée Générale, d'adhérer ou de renouveler l'adhésion à notre association. Nous les en remercions.

2/ Rapport moral.

Notre Président commence par rappeler la mémoire de notre adhérent décédé en 2018. Daniel Deprick, Marinier de profession, initiateur du bateau-croisière restaurant La Bélandre à Chisseaux, était un fervent promoteur de la navigation sur le Cher, vivant depuis sa tendre enfance l'histoire de la batellerie française et adhérent de longue date des Amis du Cher Canalisé.

Le président rappelle ensuite qu'une lettre a été adressée au Premier ministre en faveur de la navigation sur le Cher, suite à sa venue en Touraine, demeurée pour l'heure sans réponse.

Le dossier de demande de reconnaissance d'utilité publique de notre association est toujours en cours. Nous attendons la déclaration officielle. Cette déclaration permettra une réduction fiscale pour chaque adhérent sur sa cotisation et/ou son don.

Sur interrogation du président, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 / Rapport financier.

Notre trésorier fait état des comptes suivants :

Recettes :

Cotisations individuelles 1 877 € (175 adhérents dont 19 communes)
(et dons)

Adhésions de communes 645 €

Produits financiers et rapport

du livret A 96 €

TOTAL 2 618, 28 €

Charges d'exploitation : 920, 97 €

(dont réceptions : 366 €

et internet : 272 €)

Bénéfice : 1 697, 31 €

Sur interrogation du président, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4 / Projets d'activités pour 2019.

Les Amis du Cher Canalisé ont l'intention de participer, notamment financièrement, à l'habillage et à la finition des portes de l'écluse de Civray qui seront remplacées cette année par le Nouvel Espace du Cher. Il est rappelé le coût d'habillage en bois et de la peinture des nouvelles portes d'écluses de Civray.

- Laurent Deprick (Bateaux La Bélandre) indique avoir écrit au préfet pour avancer la date annuelle de mise en place des barrages et de remise en service des écluses à Chisseaux et à Civray.
- L'assemblée informe des projets sur le Cher portés à sa connaissance par M. PAOLETTI, vice-président du NEC.
- Un membre de l'assemblée, adhérent de l'association du vieux gréement Jean Bricau, indique ses soucis pour passer les écluses de Vallet et Bléré à cause de leur état délabré et que cette association a décidé de ne pas les utiliser par voie de conséquence.
- Il est évoqué une souscription par un membre du conseil d'administration pour remplacer des portes d'écluse et avancer plus vite dans le programme de réfection des écluses.

Intervention de M. LOUAULT, Président du Nouvel Espace du Cher :

Au cours de l'évocation des projets, Monsieur Vincent LOUAULT, Président du Nouvel Espace du Cher (NEC), Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, arrive, sur notre invitation.



Une série de questions lui est posée sur l'avenir du Cher en 2019.

- Quelle est l'utilité de la rivière de contournement ?

Vincent LOUAULT :

La rivière de contournement n'a pas d'influence sur la navigation. La continuité écologique est restaurée par des actions au sein des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, notamment les travaux de mise en place d'une passe à poissons, afin de signifier que les élus locaux, ceux du département, savent gérer les questions écologiques.

A cet effet, il est prévu après la passe à poissons de Civray, celle de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) et celle de Savonnières (Indre-et-Loire). Ceci permet de préserver en contrepartie le maintien, la restauration et le fonctionnement des barrages et la navigation sur la rivière.

Pour la réparation et la fabrication des portes d'écluses, le NEC a pris appui sur des plans de portes en bois (peut-être d'ailleurs communiqués jadis par les Amis du Cher Canalisé au Syndicat du Cher Canalisé (remplacé par le NEC).

Les portes pour l'écluse de Civray sont fabriquées à Bléré par l'entreprise Bruyneel. Il y a du retard. Mais les portes seront achevées.

Une rencontre à ce sujet a eu lieu avec les Amis du Cher Canalisé en novembre 2018.

La promesse a été donnée par le NEC à l'administration des Bâtiments de France de réaliser un habillage correct des portes, en bois (malgré semble-t-il, l'absence de périmètre préservé pour les monuments historiques sur la commune de Civray...). Ajoutons que M. LOUAULT précise que les Bâtiments de France refusaient totalement que les portes soient métalliques, même habillées en bois, mais que le principe de cet habillage en bois a été obtenu finalement par le NEC.

Une solution pérenne est recherchée pour l'habillage en bois, notamment parce que le bois est périssable et qu'il doit être combiné avec le métal, sur lequel il sera appliqué, ce qui peut engendrer des réactions sur le bois.

Vincent LOUAULT renouvelle l'engagement du NEC de dédier aux Amis du Cher Canalisé la réalisation (conception, mise en place, financement) de l'habillage en bois des portes d'écluse.

- Quel sera l'aspect des passerelles sur les portes ?

Vincent LOUAULT :

Les passerelles doivent être efficaces, sécurisées et jolies.

On ne peut pas faire métalliser les portes, à cause du coût de la métallisation (V. LOUAULT : 5 000 €) ou de la galvanisation (20 000 €) et de la mauvaise tenue de la peinture.

- Notre trésorier intervient et produit un devis avec un coût de métallisation de 4 800 €.



Vincent LOUAULT propose aux Amis du Cher Canalisé d'étudier à nouveau la question de la métallisation et de vérifier le coût envisageable de cette option.

- Quel est le calendrier de remplacement ou de réfection des portes des différentes écluses ?

Vincent LOUAULT :

La priorité est donnée aux écluses les plus délabrées.

La remise en état de l'écluse de Larçay dès 2020 est un choix stratégique toutefois, car c'est l'écluse amont qui ouvre sur le bassin de Tours et c'est un vœu de la Métropole de Tours, présente à la vice-présidence du NEC, contributeur essentiel à l'activité de ce dernier.

En 2019 seront remplacées les portes des écluses de Civray et de Chisseaux. Ensuite, il est prévu de poser les portes neuves d'une écluse par an.

- Peut-on espérer dès à présent l'avancée de la remontée annuelle des barrages et donc de la mise en service des écluses, notamment du fait de la réalisation des passes à poissons ?

Vincent LOUAULT :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) prévoyait une remontée des barrages le 15 juillet et, après d'âpres négociations, les élus locaux avaient réussi à obtenir la date de fin mai.

La passe à poisson, selon des agents de la fonction publique, ne permet de laisser passer que 70 % des poissons; ainsi, l'amélioration de la circulation des poissons migrateurs étant partielle, il n'y aurait pas lieu d'avancer la remontée des barrages ...

Toutefois, le NEC a demandé au préfet une dérogation au SAGE pour avancer la date de remontée des barrages, afin de tenir compte de la mise en place des passes à poissons.

- Des membres de l'assemblée font état de commentaires sur internet en ce qui concerne les passes à poissons et autres travaux par le NEC.

Vincent LOUAULT :

Il est préférable de modérer les propos et critiques, même dans un but constructif, car des personnes hostiles à la navigation profitent de ce moyen pour discréditer toute action sur le Cher, les barrages et les écluses afin de tenter d'empêcher une utilisation harmonieuse et partagée de la rivière, notamment en désinformant les administrations afin qu'elles bloquent les travaux en cours et les projets de développement.

- La gérante du bateau à passagers de Saint-Aignan questionne le Président du NEC sur la date annuelle de remise en fonction des écluses de ce bief.

Vincent LOUAULT :

Il convient d'attendre 2021 pour installer une passe à poisson à Saint-Aignan.



- Un adhérent de l'association le Président du fûtreau Jean Bricau rappelle qu'il est impossible d'utiliser en toute sécurité les écluses de Vallet et Bléré.

Vincent LOUAULT :

Les écluses devraient tenir encore deux années. Elles profiteront pour cela de réparations sommaires à court terme (a priori en 2019), avant de prévoir leur réparation globale.

- Un membre de l'assemblée suggère la pose de panneaux d'instructions aux écluses afin d'expliquer aux utilisateurs comment éviter d'endommager les portes.
- Une autre personne soutient l'idée d'une souscription publique pour financer le remplacement des portes et avancer les dates de ce remplacement sans dépendre uniquement des finances publiques.

Vincent LOUAULT :

Le NEC est d'accord avec cette idée. Les Amis du Cher Canalisé pourraient alors faire des dons au NEC à partir des fonds récoltés.

- Un membre de notre association pense que nous pourrions rééditer la souscription réalisée jadis par elle de fabriquer des aiguilles de barrage, de les vendre aux personnes en contrepartie d'un prix et la marque sur l'aiguille du nom du souscripteur. Par contre, il serait bien de trouver un tour pour la fabrication.

Vincent LOUAULT :

Le NEC ne peut pas fabriquer les aiguilles. Mais il peut acheter les aiguilles aux Amis du Cher Canalisé. A savoir que 10 % des aiguilles sont à renouveler chaque année.

- Une personne indique qu'il n'y pas de signalétique pour l'Ile en amont de l'écluse de Chisseaux.

Vincent LOUAULT :

Il est proposé aux Amis du Cher Canalisé de recenser les manques de signalisation et de les rapporter au NEC.

- Une question est posée par le gérant du bateau-restaurant La Bélandre sur la perspective d'une navigation possible depuis Saint-Aignan jusqu'au Château de Villandry.

Vincent LOUAULT :

Il est souhaitable d'obtenir à terme une autorisation d'occupation du territoire (AOT) préfectorale globale, c'est-à-dire sur la totalité du Cher navigable de Saint-Aignan à Villandry et pour une durée de dix années, afin d'éviter les aléas administratifs pour les exploitants de commerces en lien avec la rivière).

Ajoutons que la Direction des finances publiques (DGFIP) est dépassée par la collecte des taxes sur le Cher. Le NEC peut espérer avoir plus d'autonomie à l'avenir dans la gestion, en outre financière, de l'entretien et de l'aménagement du Cher.



Par exemple, il conviendra de s'emparer du sujet de la motrice hydraulique du moulin de Ballan. Il sera bon aussi de remédier un jour aux difficultés de fonctionnement institutionnel du Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) : impossibilité répétée d'obtenir un quorum, (inaction de cet organisme).

Le Député D. LABARONNE, élu de Bléré (2ème circonscription de l'Indre et Loire), soutient le NEC et la Vallée du Cher.

- Une question est posée sur le financement de la cale de mise à l'eau à Fontenay (Bléré).

Vincent LOUAULT :

Le financement est assuré par la ville de Bléré (sans l'avis du NEC) : réponse du Maire M. Lionel Chanteloup, présent à l'assemblée.

- Il y a une demande de l'Association des Vieilles Maisons Françaises (membres des ACC et présents à l'assemblée) pour une visite sur un barrage en Loir-et-Cher en septembre 2019 (70 à 100 personnes).

Les Amis du Cher Canalisé répondent favorablement et proposent Montrichard.

- Intervention de M. JP PESTIE (membre des ACC) sur la constitution d'un livre sur une écologie cohérente et économique. Il demande aux associations de le soutenir financièrement. Bien connu pour ses actions en faveur de la navigation et de l'environnement du Cher dans différentes instances, il reçoit notre accord de principe.

5 / Renouvellement du Conseil d'Administration.

- Se présentent à nouveau au Conseil d'Administration :

Mme Heurtebise, MM Laurençon, Maurice, Thibault, Voisin.

- Se présentent en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Aurore Thomas et Éric Galteau.

L'ensemble des candidats est élus.

Nous remercions les deux nouveaux membres de leur intérêt pour l'association, le Cher, et pour rejoindre le Conseil d'Administration et montrer leur désir d'être actifs au sein de notre communauté!

Après cette séance riche et bon enfant, le président Jean-Claude MAURICE invite l'assistance à partager un verre de l'amitié et ensuite à déjeuner (pour ceux qui s'étaient inscrits).



Présence sur site

Date	Ville	Assos	Noms
14 & 15 /04/2019	St Avertin	Comité des Fêtes & ADPS	L. DURAIN - J. DEBAROS
21/04/2019	Epeigné les Bois	Jardinades	JP SERRAULT - JM LAUBIE
03-12/ 05/2019	Rocheperard	Foires de tours	flyers L. DEPRICK
26/06/2019		Journées patrimoine Moulins	F. HEURTEBISE
29 & 30 /06/2019	Veretz	Fête des berges	JC MAURICE - JM LAUBIE L. DURAIN
22/07/2019	Bléré	Jour de Cher	A. THOMAS - R. KURSNER E. GALTEAU - L. DURAIN
28/07/2019	Bléré	Braderie	JP SERRAULT - JM LAUBIE
04/08/2019	Montrichard	Braderie	M. CORBEAU - J. DEBAROS
31/08/2019	Larcay	Bord de Cher (Histoire et patrimoine)	L. DURAIN - J. VOISIN
15/09/2019	Montrichard	Vielles maisons de France (Ponlevoy)	JM LAUBIE - J. VOISIN - E.GALTEAU
21&22/09/2019	Veretz	Journées du patrimoine	R. KURSNER - JM LAUBIE E. GALTEAU
	Veretz	Forum des associations	

Cotisations

Nous avons encore plus besoin de votre soutien pour la sauvegarde du Cher Canalisé et de ses infrastructures.

Montant de la cotisation annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 €** – **Carte couple 20 €**

Association extérieure à la vallée du Cher **20 €**

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :

Mr Jean-Paul Serrault

34 Rue du pont -37150 BLERE

- Pour les collectivités locales : par mandat administratif au compte **CREDIT AGRICOLE**
Agence de Bléré- Banque **19406** – Guichet **37003** – Compte **82719969001** - Clé RIB **63**

Adresse postale: Mairie de Veretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ

Sites internet : www.amis-du-cher.org – www.amis-du-cher.fr

Mail : amis.du.cher@sfr.fr

Tel Président : **06 28 56 57 81**